



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 3C9
Nova Scot

Title - Sujet Data Recording & Analysis	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7707-165852/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W7707-16-5852	Date 2016-01-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-211-9735	
File No. - N° de dossier HAL-5-75189 (211)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-01-26	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Allen, Tanya	Buyer Id - Id de l'acheteur hal211
Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5142 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION 1

Où les antennes doivent-elles être situées dans la colonne océanique? Près du fond de l'océan, à mi-colonne ou près de la surface?

Réponse 1

Les antennes seront situées à mi-colonne, habituellement entre 50 m et 150 m de profondeur.

QUESTION 2

Quelle est la profondeur de déploiement maximale? L'exigence M15 devrait-elle se lire comme suit : « Les enregistreurs de données doivent pouvoir se déployer et fonctionner à une profondeur de 400 m maximum » (versus minimum)?

Réponse 2

Les profondeurs de déploiement sont présentement prévues entre 100 m et 300 m. Il est possible qu'un lieu de déploiement puisse être remplacé par un autre plus profond, ce qui nécessiterait des enregistreurs capables de fonctionner dans des endroits plus profonds.

QUESTION 3

Quelle sont la forme et la taille prévues de l'antenne spatiale? Dans le tableau, la caractéristique 1 de la page 24 de 35 mentionne que l'antenne spatiale devrait avoir un rayon de 1,5 à 2,5 m. Dans les critères d'évaluation cotés par points, l'exigence P8 à la page 32 de 35 mentionne : « Un des quatre enregistreurs de données doit disposer d'une antenne volumétrique à huit éléments d'un rayon d'environ 2 m ». Est-ce suffisant d'avoir un ensemble spatial fixe d'un rayon d'environ 2 m? Cette quatrième antenne doit-elle fournir une directivité verticale ou seulement une directivité horizontale?

Réponse 3

On veut un ensemble spatial fixe qui fournit une directivité verticale et une directivité horizontale. La forme pourrait être par exemple sphérique, tétraédrique double ou un VLA à 4 éléments avec bras dipôles croisés.

QUESTION 4

La section 6.1.5 de la demande de propositions mentionne que le système doit être capable d'enregistrer des sons de 10 dB sous le bruit ambiant produit lorsque l'état de la mer est de 0 sur toute la plage des fréquences allant de 1 Hz à 40 kHz. Cette exigence est un facteur important d'entraînement de coûts et de risques, car elle nécessite un plancher sonore de moins de 10 dB re 1 uPa / $\sqrt{\text{Hz}}$. Cela serait coûteux à cause des limites des hydrophones disponibles sur le marché. Ce plancher sonore est-il nécessaire sur toute la largeur de bande spécifiée à la section 6.1.5 ou est-il entraîné par la nécessité de prendre des mesures tomographiques? Si oui, quelle serait la largeur de bande corrigée?

Réponse 4

L'exigence est entraînée en partie par la tomographie et en partie par les mesures du bruit ambiant. Cependant, elle peut être révisée pour inclure cette spécification de bruit du maximum de -10 dB sous l'état de la mer 0 et de 30 dB re 1 uPa / $\sqrt{\text{Hz}}$.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES
